



SNES-FSU Aix-Marseille

A Marseille, le jeudi 8 mai 2020 ,

Madame, Messieurs,

En complément du courrier que nous vous avons adressé ce jour, veuillez trouver ci-dessous des points sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

1. L'organisation de réunions en plénière dès lundi matin :

- Lundi, les agents des collectivités qui ont en charge le nettoyage et la désinfection des locaux, reprennent aussi leur travail en présentiel. Il nous semble donc que les locaux ne seront pas prêts et que l'ensemble des recommandations du protocole ne pourront pas être mises en œuvre.
- De plus, les collègues attendent leur livraison de masques selon un planning qui semble s'échelonner du 11/05 au 13/05 inclus.
- Le respect des règles de distanciation physique (4 m² / personne) ne pourra pas être respecté dans de très nombreux cas.

Il nous semble donc plus raisonnable d'envisager dans un premier temps une présentation aux représentants des personnels des modalités de mise en œuvre des contraintes sanitaires, et d'avoir recours à d'autres dispositions pour réunir les équipes : plénière en visio, réunions physiques en petits groupes...

2. Des chefs d'établissement insistent pour lever le secret médical et demandent que les certificats médicaux pour être maintenu en travail à distance mentionnent la pathologie. L'état d'urgence sanitaire ne remet pas en cause le secret médical. Nous conseillons donc aux collègues de faire un certificat simple au chef d'établissement et un plus détaillé qu'ils adressent au médecin de prévention.

3. On nous signale des confusions importantes entre ASA et travail à distance parmi les personnels, mais surtout parmi les encadrants. Il nous semble qu'un rappel, ainsi que sur le point précédent, est nécessaire si on ne veut pas voir les situations de tension devenir explosives.

4. Les personnels en ASA (et donc ne travaillant pas à distance) seront-ils remplacés ? Il nous semble que cela permettrait de réemployer au plus vite les personnels en CDD dont le contrat n'a pas été prolongé durant la fermeture des établissements.

La DGRH a annoncé lors du dernier CHSCT M que, jusqu'au 31 mai, les parents enseignants pourront continuer à être en travail à distance ou en ASA pour garde d'enfant(s) quelle que soit la raison du maintien du ou des enfants à domicile : enfant en bas âge non scolarisé sans possibilité de garde, école qui refuse la prise en charge, qui est déjà « complète » du fait de la prise en charge d'enfant de soignants, qui n'ouvre pas, etc... et même, comme pour les salariés du privé (un parent par foyer), possibilité pour les parents enseignants de choisir de ne pas envoyer son enfant à l'école. Nous vous remercions de bien vouloir attirer l'attention des équipes de direction de ce point.

Bien cordialement,

pour le SNES-FSU Aix-Marseille
Laurent Tramoni, Séverine Vernet, Annie Sandamiani